



Succession sur un héritage suite a un dece

Par **voyou59**, le **25/09/2016** à **09:44**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rn rn mon père a ouvert un crédit en juillet août 2016 pour acheter un véhicule a ma sœur celle ci est la propriétaire de la carte grise je voudrais savoir a qui appartient le véhicule a mon père qui malheureusement est décédé en septembre 2016 au titulaire de la carte grise ou se véhicule fait partis de la succession de de mon père doit elle payer a chaque héritier la part de ce véhicule ou lui appartient il ou je peut demander la part de cette succession de ce véhicule si oui comment effectuer ses démarches a t il un article de loies pour faire valoir mes droits merci

Par **BrunoDeprais**, le **25/09/2016** à **09:50**

Bonjourrn rn La carte grise est le titre de propriété.rn Donc le véhicule appartient à votre soeur.rn A voir au niveau des assurances contractées ou non sur le crédit.

Par **morobar**, le **25/09/2016** à **09:58**

Bjrn Hélas la carte grise est un document qui ne fait que présumer de la propriété.rn Mais le propriétaire est celui dont le nom figure sur la facture.

Par **voyou59**, le **25/09/2016** à **10:05**

oui mais l'argent a été retiré du compte de mon père et elle a payé la voiture en liquide en la mettant à son nom sur la facture et elle ne paie plus le crédit ouvert au nom de mon père

Par **BrunoDeprais**, le **25/09/2016 à 10:11**

Merci Morobar pour la précision, je ne savais pas.
Pour voyou 59, c'est qu'en plus vous risquez de devoir honorer le crédit contracté par votre père.
Sachez quand même qu'on peut accepter un héritage "sous bénéfice d'inventaire".

Par **voyou59**, le **25/09/2016 à 10:21**

le crédit devrait être soldé par l'assurance décès souscript en même temps que le crédit merci

Par **BrunoDeprais**, le **25/09/2016 à 10:24**

Donc vous devriez être déjà débarrassé du risque de devoir honorer ce crédit.

Par **voyou59**, le **25/09/2016 à 10:26**

suite à ça je peux demander que le véhicule soit vendu pour que la part soit distribuée aux héritiers de notre père merci

Par **morobar**, le **25/09/2016 à 10:34**

Hélas pour vous, si la facture est au nom de votre sœur, cela ne fait que confirmer l'intitulé de la carte grise.
Vous ne pouvez pas l'inclure dans la succession.

Par **chaber**, le **25/09/2016 à 10:39**

bonjour
[citation]le crédit devrait être soldé par l'assurance décès souscript en même temps que le crédit merci[/citation]
Sans vouloir être rabat-joie l'assurance va se poser des questions vu la proximité des dates de souscription du crédit et du décès de votre père, sauf pour décès accidentel.

Par **BrunoDeprais**, le **25/09/2016 à 10:43**

bonjour
Citation : le crédit devrait être soldé par l'assurance décès souscrite en même temps que le crédit
Sans vouloir être rabat-joie l'assurance va se poser des questions vu la proximité des dates de souscription du crédit et du décès de votre père, sauf pour décès accidentel.
Bonjour
D'où mon "devriez".